

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 213-2020
 Type d'intervention : Motion
 Motion ayant valeur de directive : ☐
 N° d'affaire : 2020.RRGR.283

Déposée le : 31.08.2020

Motion de groupe : Non
 Motion de commission : Non
 Déposée par : Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) (porte-parole)
 de Meuron (Thun, Les Verts)
 Dütschler (Hünibach, PLR)
 Siegenthaler (Thun, PS)

Cosignataires : 15

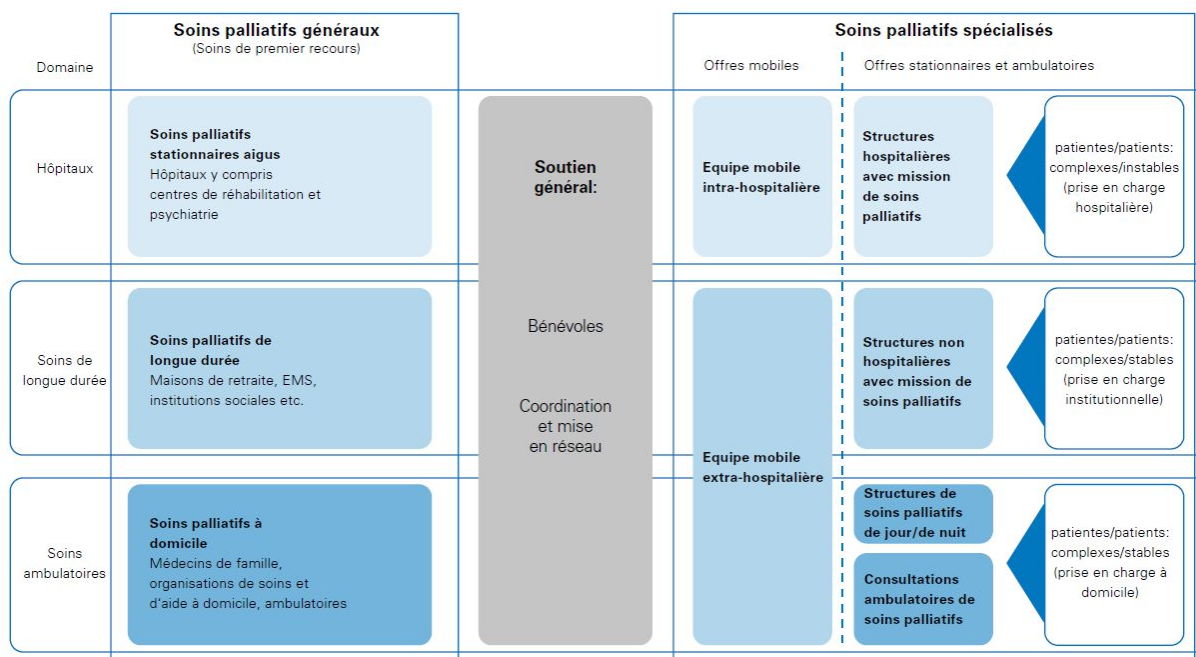
Urgence demandée : Non
 Urgence accordée :

N° d'ACE : du
 Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
 Classification : -
 Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Financement d'un projet pilote portant sur des soins palliatifs à long terme

Le Conseil-exécutif est chargé de garantir le financement des soins palliatifs spécialisés en soins de longue durée. Un projet pilote peut fournir une base solide pour un financement qui couvre les coûts.

Programme du canton de Berne en matière de soins palliatifs – Contenu (fondé sur la stratégie nationale en matière de soins palliatifs)



Développement :

Le besoin d'offres de soins palliatifs, généraux et spécialisés, est unanimement reconnu en Suisse. Du fait de l'évolution démographique et des progrès techniques de la médecine, notre population bat de plus en plus des records de longévité et les situations en fin de vie sont de plus en plus délicates (OFSP et CDS 2013). Compte tenu de ce contexte, le canton de Berne s'est attelé, en 2014 déjà, à l'élaboration d'objectifs et à la planification des soins dans le domaine des soins palliatifs (SAP 2013/14), conformément à la stratégie nationale en matière de soins palliatifs.

Dans l'ensemble, le canton de Berne dispose d'un réseau efficace et bien développé pour ce qui est des soins palliatifs généraux. Cela concerne principalement les soins de base et les soins palliatifs spécialisés dans les hôpitaux de soins aigus. Le canton a également initié la phase pilote de l'équipe mobile en soins palliatifs. Les lacunes sont toutefois criantes du côté des soins palliatifs spécialisés en soins de longue durée et de l'offre en hospices (Wyss & Coppex 2013) en raison des problèmes liés au financement insuffisant de ces prestations.

Dans le Programme du canton de Berne en matière de soins palliatifs, la DSSI estime à 78 lits le besoin global en soins palliatifs spécialisés (39 en soins aigus / 39 en soins longue durée). D'ici 2030, ce chiffre devrait passer à 82. L'expérience montre que la demande en matière de soins palliatifs spécialisés en soins de longue durée et la demande d'hospice dans la région de Berne sont largement supérieures à l'offre, et ce n'est que grâce au dévouement et au volontarisme du personnel dans les établissements de soins que des situations indignes peuvent être évitées. Souvent, des lits dans les services de soins palliatifs des hôpitaux (où le financement selon le groupe de cas prévoit une durée de séjour maximale de douze jours seulement) se retrouvent occupés par des personnes relevant des soins de longue durée et ne sont dès lors plus disponibles pour les soins palliatifs spécialisés aigus. On ne peut toutefois avoir des soins palliatifs spécialisés en soins de longue durée et un hospice avec le financement des soins actuellement en vigueur. L'accompagnement et le soin des personnes relevant des soins palliatifs spécialisés (situation complexe/ stable) revient 40 pour cent moins cher en EMS qu'en hôpital. Cette option exclut les enfants nécessitant des prestations de soins palliatifs spécialisés. Il résulte de ce calcul un potentiel d'économie de 8,3 millions de francs par an. Le canton de Berne pourrait ainsi épargner environ 3,5 millions par an. Si l'on veut permettre aux personnes de mourir dignement et dans un cadre approprié, il est urgent de déployer cette offre et de la financer en conséquence. Aussi attendons-nous du Conseil-exécutif qu'il crée les conditions nécessaires pour que la population du canton dispose de tout l'éventail des soins palliatifs.

Destinataires

- Grand Conseil